



## COMPTE-RENDU

### Séance du 17 août 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

**Présents :** Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Hélène COUSTEY-SEMPERE, Doriane DUMONDELLE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie PEES, Marie-Christine GARROCCO, Hervé LOUSTALET, Paul LAMOURE, Jean-Pierre GABASTON, Christian LASSALLE, Chantal HUSTE-MIRASSOU

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Paul LAMOURE

**Désignation du secrétaire de séance :** Paul LAMOURE

#### **Question n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal du 7 juillet 2020.

#### **Question n° 2 : Modification de temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** ▪ la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, d'un emploi permanent à temps non complet (10 heures hebdomadaires) d'agent technique,

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (15h30 hebdomadaires) d'agent technique,

#### **Question n° 3 : Modification de temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** ▪ la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, d'un emploi permanent à temps non complet (17 heures 15 minutes hebdomadaires) d'agent technique,

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (22 heures hebdomadaires) d'agent technique,

#### **Question n° 4 : Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** ▪ la suppression, à compter du 15 septembre 2020, d'un emploi permanent à temps complet ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe,

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (29 hebdomadaires) d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **Question n° 5 : Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- de supprimer l'emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

- de supprimer l'emploi permanent d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

- de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (27 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (17 heures 15 minutes hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (21 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (10 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- de supprimer l'emploi permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 15 septembre 2020 ;
- de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (22 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (15 heures 30 hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- de créer un emploi permanent d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29 heures hebdomadaires) à compter du 15 septembre 2020 ;

- **Question n°6 : Création d'un emploi non permanent**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** - la création, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021, d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent technique représentant 13 h 30 de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 350.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé.

**Question n° 7 : Remplacement d'agents momentanément indisponibles**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel momentanément indisponible.

**Question n° 8 : Demande de subvention pour les travaux d'extension de l'école primaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à solliciter le permis de construire pour le projet d'extension de l'école primaire.

**AUTORISE** le Maire à solliciter de l'Etat le maximum de subventions possibles pour le projet d'extension de l'école primaire.